

Amendement n° __

(N° interne au service de l'assemblée)

Présenté par le groupe :

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE VAL DE LOIRE SESSION DU 16/12/2021

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2022

Rappel : les amendements ne peuvent porter que sur les décisions budgétaires soumises au vote de l'Assemblée, regroupées au sein de la partie décisionnelle du document budgétaire et non sur le rapport du Président lui-même. Les documents comptables seront modifiés en cas d'adoption de l'amendement.

Exposé des motifs

Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé. Pour l'académie d'Orléans-Tours le nombre d'élève en situation de handicap scolarisés dans le second degré est ainsi passé de 1510 en 2005 à 4211 en 2015 et a progressé depuis cette date.

Nous proposons que le Conseil Régional accompagne les lycées pour un meilleur accueil des élèves en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.

Le dispositif Lycées 100% Inclusifs se déclinera de la façon suivante :

1. Des Ambassadeurs et Ambassadrices de l'inclusion qui auront pour mission de soutenir, d'accompagner, d'aider, de guider et d'orienter les élèves avec des besoins spécifiques. Le Conseil Régional assurera la formation ces jeunes volontaires pour devenir des Ambassadeurs de l'inclusion.
2. Se doter de matériel innovant et adaptés comme :
 - Time Timer pour favoriser un meilleur repère dans le temps notamment pour les élèves avec des troubles du spectre autistique ou avec des troubles DYS (dyspathologies)



- Une signalétique adaptée avec des pictogrammes



- Document en FALC (Facile à Lire et à Comprendre)



3. L'aménagement d'espace de repli et de répit dans des locaux dédiés dans l'établissement
4. La mise en place d'actions de sensibilisation à l'intention des élèves et des agents des lycées volontaires :
 - Sensibilisation aux handicaps pour changer le regard et ses représentations
 - Initiation à la LSF (Langue Française des Signes)

Pour ce faire, nous proposons de transférer une partie du budget de l'appel à projet 100% éducations qui ne prévoit pas de mesures en faveur de l'inclusion et de cibler une partie du budget d'équipement des lycées sur ce programme 100% inclusif.

Ce dispositif pourrait faire l'objet d'une expérimentation sur un tiers des lycées en 2022.

Éléments budgétaires à préciser pour l'amendement proposé :

1/ L'amendement porte sur la création, la suppression, l'abondement ou la réduction d'une autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE)

Politique	Activité	N° de l'AP ou AE	Modification proposée en €	Chapitre budgétaire
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE	100% éducation	AE/2022/2751	- 200 000 €	932 - Enseignements
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE	EQUIPEMENT DES LYCÉES	AP/2022/007	- 200 000 €	902 - Enseignements (Invest.)
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE	Lycées 100% inclusif	AE à créer	+ 200 000 €	932 - Enseignements
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE	Lycées 100% inclusif	AP à créer	+ 200 000 €	902 - Enseignements (Invest.)